



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 70167

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios associatives. Ces acteurs essentiels du débat public et de la liberté d'expression bénéficient de longue date du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Toutefois il n'a pas augmenté depuis 2010 alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître. Ainsi les subventions attribuées aux radios diminuent mécaniquement tandis que les charges de fonctionnement sont en constante progression. Supportant déjà les baisses successives des dotations de l'État et des régions, un gel budgétaire à hauteur de 7 % des crédits du FSER 2014 est envisagé. Elle lui demande de préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet et les mesures envisagées pour soutenir les radios associatives.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70167

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 9991

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10836